



## Les ministres régionaux et fédéraux s'expriment sur la biodiversité

20 mai 2016, Bruxelles, Belgique

**A l'occasion du vingtième anniversaire de la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique par la Belgique, tous les ministres belges en charge de la biodiversité réaffirment l'importance de lutter contre la perte de biodiversité.**

### ***La biodiversité est essentielle pour notre développement social et économique.***

La biodiversité est à la base d'un grand nombre de services écosystémiques, allant de la production des matières premières à la régulation du climat. Ceux-ci représentent un capital naturel considérable qui apporte une contribution inestimable à notre société actuelle et future. La pression croissante de l'homme sur la biodiversité constitue cependant une menace pour cette richesse. Les autorités réagissent à tous les niveaux. C'est ainsi que la Convention sur la diversité biologique a été ratifiée par la Belgique en 1996, il y a aujourd'hui 20 ans. A l'occasion de cet anniversaire et de la Journée internationale de la biodiversité, nous réaffirmons l'importance de lutter contre la perte de biodiversité.

### ***Depuis 20 ans, d'importants progrès ont été réalisés.***

Durant les premières années de la Convention, l'attention a été consacrée essentiellement à la protection de la nature. Ceci s'est reflété dans diverses lois et décrets et aussi dans une stratégie nationale de la Belgique pour la biodiversité, qui a été actualisée récemment.

Tous les gouvernements ont ainsi désigné des zones Natura 2000 afin de contribuer au réseau européen de zones protégées. Avec l'adoption du 'Plan régional nature', la Région bruxelloise s'est dotée d'un puissant outil de mobilisation des acteurs en faveur de la nature. La consolidation du maillage vert régional jusqu'au cœur de la ville en constitue l'un des objectifs phare. A cet effet, plusieurs outils et mécanismes favorisant la participation du public et la conclusion de nouveaux partenariats sont proposés. Le Réseau Wallonie Nature, lui, vise à fédérer les actions en cours et les nouvelles démarches favorables à la biodiversité et concrétise la volonté de créer un ensemble de synergies entre tous les acteurs du territoire.

Plus de 12 % de la région flamande est désormais désignée en zone Natura 2000. Suite à des concertations intensives avec les acteurs, la région a approuvé des objectifs nature spécifiques pour chaque domaine, accompagnés de mesures prioritaires. Près de 81.500 ha d'espaces naturels en Flandre bénéficient d'une gestion réalisée en coopération avec les autres autorités, les parties prenantes et les propriétaires privés. Avec la vision nature "Plus, Mieux et Ensemble", la région flamande travaille en collaboration avec le secteur privé et les gouvernements locaux pour étendre l'infrastructure verte, y compris en ville.

De son côté, l'Etat Fédéral a établi un Plan d'aménagement spatial de la mer du Nord comportant la plus vaste zone Natura 2000 du pays. De plus, un Plan fédéral a rassemblé tous les acteurs concernés par les abeilles et permis de déterminer de nouvelles mesures. Avec leurs partenaires européens, le Fédéral et les régions mettent la dernière main à la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes.

### ***Il y a encore du travail sur la planche pour les vingt prochaines années.***

Nous sommes pleinement conscients que la biodiversité est un élément clé de notre bien-être actuel et futur, tout comme du développement économique. Une politique bien étayée est, et reste, nécessaire pour préserver la biodiversité de manière durable, la renforcer et la restaurer si nécessaire. La Convention sur la diversité biologique est un outil important à cette fin. La Belgique a toujours soutenu ce processus et continuera de le faire, à la fois en participant activement au suivi de la Convention au niveau international, et par des décisions et des actions au niveau local, régional, fédéral, national et européen.

Nous ne limitons pas notre attention à notre environnement immédiat. La Belgique prend également en compte l'impact de ses décisions sur la biodiversité hors de ses frontières, en particulier en haute mer et dans les pays en développement. Dans ces pays, les services écosystémiques sont essentiels à la subsistance de la population; renforcer l'intégration de la biodiversité et le développement à travers les Objectifs des Nations Unies pour le développement durable (ODD) est donc une priorité.

### ***Nous appelons tous les partenaires à développer des initiatives conjointes.***

Nous sommes conscients que la politique en matière de biodiversité ne se suffit pas à elle-même. Nous ne pourrions atteindre notre objectif que si tous les secteurs consacrent leur attention à des actions qui réduisent les impacts sur la biodiversité, ainsi que des actions qui favorisent la conservation de la biodiversité. Y parvenir est un défi majeur et un dialogue va être mis en place.

Afin de promouvoir les dimensions économiques et sociales de la biodiversité, l'accent est également mis sur l'infrastructure verte et la croissance "verte et "bleue", visant toutes deux à la croissance économique et au développement, mais aussi à veiller à ce que la fourniture de biens et services par les écosystèmes soit durable, tant sur terre qu'en mer. Des activités ciblant spécifiquement les entreprises sont prévues.

D'autres initiatives sont prévues dans le déploiement du Plan Régional Nature pour Bruxelles et du Réseau Wallonie Nature (dont le Plan Maya). Des plans de gestion intégrés pour les zones protégées et non protégées seront, développés en Flandre en collaboration avec les propriétaires et les villes. Nous préparons encore un plan fédéral de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages. Enfin, l'Institut royal des Sciences naturelles, en sa capacité de Point focal national biodiversité, apporte, lui aussi, sa pierre à l'édifice en lançant la campagne «1001 pour la biodiversité» avec les administrations régionales et fédérales concernées (voir [www.1001biodiv.be](http://www.1001biodiv.be)).

**Pour une interview avec les ministres compétents, veuillez contacter :**

- Porte-parole de Marie Christine Marghem, Ministre Fédérale en charge de l'Environnement, Ariane van Caloen, porte-parole, 0477/32.15.68 – [ariane.vancaloen@marghem.fed.be](mailto:ariane.vancaloen@marghem.fed.be)
- Porte-parole de Philippe De Backer, Secrétaire d'Etat à la mer du Nord, Lotte Van der Stockt, 0477/47.18.32 – [lotte.vanderstockt@debacker.fed.be](mailto:lotte.vanderstockt@debacker.fed.be)
- Porte-parole de René Collin, ministre en charge de la biodiversité de la Région wallonne - Pierre Wiliquet, 0497/27.34.38 – [pierre.wiliquet@gov.wallonie.be](mailto:pierre.wiliquet@gov.wallonie.be)
- Woordvoerder van Joke Schauvliege, Vlaams minister van Omgeving, Natuur en landbouw - Jan Pauwels, 0495/ 89.15.67 – [jan.pauwels@vlaanderen.be](mailto:jan.pauwels@vlaanderen.be)
- Porte-parole de Céline Fremault, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie - Katherine Jacobs, 0474/62.40.43 – [kjacobs@gov.brussels.be](mailto:kjacobs@gov.brussels.be)